



Semaine de la Sécurité des Patients

Conduite automobile et médicaments psychotropes



Fiche à destination des professionnels de santé



Les effets des médicaments psychotropes suivants peuvent entraîner **un risque pour la conduite** :

Somnolence

Baisse de l'attention

Troubles du comportement

Troubles de la vision

Troubles de l'équilibre

Ralentissement des réflexes

Nausées
Vomissements

Céphalées



Le niveau de risque pour la conduite selon les classes thérapeutiques est le suivant :



Soyez prudent
Ne pas conduire sans avoir lu la notice

- Buspirone, Etifoxine, Bromolactobionate
- Mélatonine



Soyez très prudent
Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé

- Opioïdes
- Hydroxyzine
- Antiepileptiques (sauf Clonazepam)
- Traitements substitutifs aux opiacés
- Psychostimulants
- Thymorégulateurs (dont le lithium)
- Prométhiazine
- Antidépresseurs
- Antipsychotiques par voie orale
- Antipsychotiques injectables à libération prolongée (sauf Olanzapine)



Attention, danger : ne pas conduire
Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin

- Anxiolytiques (sauf Hydroxyzine, Captodiame, Buspirone et Etifoxine)
- Clonazepam
- Hypnotiques (sauf Bromolactobionate et Prométhiazine)
- Antipsychotiques par voie parentérale à libération immédiate
- Olanzapine injectable à libération prolongée



Expliquer au patient que ces pictogrammes concernent également l'utilisation de machines (bricolage, jardinage par exemple).



Conseils pour la prescription et la dispensation

- **Interroger le patient sur ses modes de déplacement** : Le patient conduit-il ? A quelle fréquence ? (penser également aux déplacements à vélo par exemple) ;
- **Expliquer au patient que certaines périodes sont plus à risque pour la conduite** (début de traitement, augmentation de posologie, introduction d'un nouveau traitement, à l'arrêt du traitement) ;
- **Sensibiliser le patient à la signification des pictogrammes présents sur les boîtes de médicaments** : Lui signaler que la prise de ce médicament peut altérer sa capacité à conduire ;
- **Inciter le patient à consulter la notice du médicament** ;
- **Rappeler au patient de ne pas arrêter ou modifier son traitement sans un avis médical** : Certaines pathologies comme l'épilepsie par exemple présentent elles-mêmes un risque pour la conduite sans traitement adapté ;
- **Alerter le patient sur les autres facteurs de risque** : Lui rappeler que la consommation d'alcool et de drogues multiplie les risques pour la conduite ;
- **Chez la personne âgée, certains médicaments sont déconseillés** comme les benzodiazépines à demi-vie longue par exemple ;
- **Proposer des alternatives non médicamenteuses** toutes les fois où cela est possible.